Animation & Education
Pays : France
Périodicité : Bimestriel

Date : MARS/AVRIL 18
Journaliste : Marie-France Rachédi

DOSSIER

Coopérer pour une école inclusive

L'optique inclusive : « Offrir au sein de l'ensemble commun un chez soi pour tous »

Pour Charles Gardou[1], auteur de 20 ouvrages, dont « La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule »[2], « une société est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un chez soi pour tous ». Quels chemins emprunter pour y parvenir ? Présentation de quelques leviers à actionner.

D.R.

Charles Gardou
est Anthropologue et professeur à l'Université Lumière Lyon 2.
Il consacre ses travaux à la diversité humaine, à la vulnérabilité et à leurs multiples expressions.Il a créé et dirige la Collection « Connaissances de la diversité » aux éditions Eres.

Animation & Education : Pourquoi préférez-vous la forme adjective « inclusif » au vocable « inclusion » ?

Charles Gardou : Cette inflexion terminologique est loin d'être gratuite, en ce qu'elle dessine des voies différentes pour l'action éducative et sociale. L'analyse étymologique du terme inclusion montre qu'il est lié à l'idée d'enfermement, d'occlusion, de clôture, de claustration, de réclusion. C'est pourquoi l'adjectif inclusif fait davantage sens. Il oriente autrement les pratiques au regard des évolutions attendues de notre société. Inclusif s'oppose directement à l'adjectif exclusif, qui renvoie, lui, à ce qui appartient uniquement à quelques-uns, à l'exclusion des autres, par privilège spécial et qui, à ce titre, n'admet aucun partage.

Être inclusif ne consiste pas en effet à faire entrer un élément, prétendument extérieur, dans un milieu éducatif ou social ; à mettre dedans, en l'y enfermant, en espérant qu'il se normalise. Il s'agit d'expurger notre Ecole, notre société de toutes formes d'exclusivités persistantes, de monopoles, de préséances, de territoires protégés, de prés carrés.

L'idée de société inclusive tourne le dos à toute forme de captation, qui accroît de fait le nombre de personnes empêchées de bénéficier, sur la base d'une égalité avec les autres, des moyens d'apprendre, de communiquer, de se cultiver, de travailler, de créer et de faire œuvre. En outre, se trouver ou être placé dans un même lieu, un même territoire, un même établissement scolaire ne garantit pas d'en faire partie, au sens premier du terme, encore faut-il pouvoir en partager le patrimoine éducatif, professionnel, culturel, artistique ou communicationnel.

A&E : Qu'est-ce qu'être inclusif ?

C.G. : Etre inclusif, c'est mutualiser des paroles, des activités, des projets. C'est autoriser chacun à apporter sa biographie originale et sa propre contribution à la vie éducative, culturelle, communautaire, ce qui suppose de se départir de modes d'interaction asymétriques. C'est favoriser l'éclosion et le déploiement des potentiels d'une personne ; permettre sa participation sociale et la réalisation de son parcours de vie. C'est octroyer à chacun le droit de se différencier, de différer et, dans le même temps, d'être, de devenir avec les autres, sans être ni séparé d'eux, ni confondu avec eux, ni assimilé par eux.

Une société est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir, au sein de l'ensemble commun, un chez soi pour tous, sans neutraliser les besoins, désirs et destins singuliers, ni les résorber dans le tout.

A&E : Quels chemins emprunter pour répondre aux engagements de la société et offrir ce chez soi pour tous ?

C.G. : Parmi les leviers à actionner, j'en citerai deux :

- Faire de l'Ecole un atelier inclusif pour agir sur la société.

Chaque savoir établi sur le handicap trouve dans l'éducation la voie privilégiée de sa réalisation. En atteignant très tôt un enfant par son intelligence et par l'expérience du côtoiement de ceux qu'il juge de prime abord étranges, on prévient les dérèglements de ses représentations, de ses comportements et, plus tard, de ses pratiques. Parce qu'elle permet de vaincre les obscurités tenaces, l'éducation marche de pair avec le déploiement de la pensée et l'évolution de la société.

L'autonomie de pensée et d'action que l'enfant acquiert par son éducation lui permet d'échapper aux préjugés sur le handicap. Elle l'élève en humanité, pour en faire l'acteur de sa propre histoire et de l'histoire collective. Elle l'amène à prendre conscience

Tous droits réservés à l'éditeur

que « faire société », c'est composer avec ce qu'il y a de singulier et de fragile en soi et chez les autres.

L'éducation est, par essence, politique. Sans cet étayage, l'enfant risque de demeurer dans une acceptation passive de la mise à l'écart des « non conformes à la norme ». Faute de promouvoir son aptitude à saisir le monde tel qu'il peut être vécu par ses pairs en situation de handicap, ils resteront pour lui irréels, telles des figurines lointaines et figées. Sans cette capacité empathique, il appréhendera difficilement leur expérience avec un corps ou un esprit rebelle et leur désir de s'échapper de la prison des préjugés. Devenu adulte, il les percevra comme des personnes-problèmes, des « différents », des intrus, des pages vides, où il n'y a que manque et absence, ou bien comme des héros simplement utiles pour donner quelques « leçons de vie ». Il les imaginera voués à des territoires séparés, des lieux réservés, hors de la vraie vie, faite pour les autres qui disposeraient d'exclusivités. Une éducation, laissant ainsi les enfants se réfugier dans des ignorances ou les idées reçues, ne répondrait aucunement à son devoir d'humanisation. Plus, elle alimenterait une handiphobie.

A cette fin, je propose de concevoir une organisation qui signifie clairement l'engagement du système éducatif et de l'ensemble de ses membres. Elle veillerait au respect des exigences professionnelles et déontologiques, traduites par un serment éthique. A l'instar de celui d'Hippocrate, principe de base de la déontologie médicale, ce serment engagerait tout acteur éducatif à prendre en compte la question du handicap dans l'ordinaire de son exercice professionnel, à apporter une égale attention à tous les enfants, en situation de handicap ou non[3].

« Des acteurs de terrain, des responsables académiques de l'Education nationale ou du secteur médico-social, de manière assez unanime, constatent une insuffisance et une inadéquation de la formation des acteurs. Cette carence fait obstacle à l'Ecole et à la société inclusives(...) »

• Edicter une obligation formative pour susciter et accompagner l'évolution des cultures professionnelles.

Cet engagement ritualisé des acteurs éducatifs se conjuguerait de fait avec une stratégie volontariste de formation, qui dépasse les seuls métiers de l'éducation et du handicap, tel l'enseignement spécialisé ou le travail social. Nul domaine professionnel ne peut y faire exception : pas davantage le soin, la justice, le tourisme et les loisirs, le cadre bâti, l'aménagement et l'urbanisme, les transports, l'entreprise que les médias et le monde politique. En tout secteur, les réponses à apporter au handicap sollicitent des savoirs et des compétences avérées.

Des acteurs de terrain, des responsables académiques de l'Education nationale ou du secteur médico-social, de manière assez unanime, constatent une insuffisance et une inadéquation de la formation des acteurs. Cette carence fait obstacle à l'Ecole et à la société inclusives et, plus globalement, elle entrave le respect effectif des engagements liés à la Convention Internationale relative aux droits des personnes handicapées, que notre pays a signée et ratifiée. Aussi, je suggère de lancer, dans le court terme, un rapport national sur les orientations et les pratiques formatives des espe, sous le triple sceau du secrétariat d'Etat, du Ministère de l'Education nationale et du Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation.

Je propose aussi la création d'un Groupe national Savoirs, Formation et Handicap, dont la mission serait de procéder au recensement des pratiques de formation existantes, des conditions qui les favorisent ou les entravent et d'évaluer leur adéquation ou leur désajustement. Partant, il aurait à inventorier les besoins par champ professionnel, afin de définir une matrice formative, composée d'un tronc commun interprofessionnel et d'arborescences par branches d'activités, professions et métiers.

La formation est à concevoir comme un processus de conscientisation, comme un combat contre « les préjugés qui occupent une partie de l'esprit et en infectent tout le reste », disait Malebranche. C'est particulièrement vrai dans le domaine du handicap, où nous sommes loin d'avoir sondé les profondeurs de toutes nos ignorances.

Interview
Marie-France Rachédi

1. Anthropologue, professeur à l'Université Lumière Lyon 2, Charles Gardou consacre ses travaux à la diversité humaine, à la vulnérabilité et à leurs multiples expressions. Il est l'auteur de 20 ouvrages aux éditions érès, où il a créé et dirige la Collection « Connaissances de la diversité ».

2. La société inclusive, parlons-en ! Il n'y a pas de vie minuscule, éd. érès, Collection « Connaissances de la diversité », 2016 (1ère édition 2012), 176 p.

3. Au Canada, par exemple, c'est le Conseil de l'Ordre des enseignants qui délivre, renouvelle, modifie, suspend, annule, révoque et rétablit les certificats de compétence professionnelle et d'agrément. Ce même Conseil fixe et fait observer les normes professionnelles et déontologiques ; il instruit les plaintes portées contre les membres de l'Ordre et s'occupe des questions relatives aux mesures disciplinaires et aux aptitudes pour exercer la profession.

Tous droits réservés à l'éditeur